

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2001)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Vorwort: Avant-propos du Conseil-exécutif

Autor: Luginbühl / Nuspliger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avant-propos du Conseil-exécutif

L'année a été marquée par des événements importants en politique économique et financière. Le Conseil économique institué par le Conseil-exécutif a livré en automne son rapport intitulé Stratégies d'avenir pour le canton de Berne. Il y présente son analyse et son appréciation de la situation économique du canton et formule des recommandations pour la gestion financière, la politique de la formation et la communication. Le Conseil-exécutif a pris connaissance de ce rapport le 17 octobre 2001 et il entend se laisser guider dans son travail par les recommandations.

A la session de novembre, le Grand Conseil a adopté la motion «Réduction de la dette pendant la période du plan financier 2003–2005» (M 194/2001). Il a de ce fait chargé le Conseil-exécutif de se livrer à un réexamen stratégique des tâches qui l'amènera à remettre en question l'ensemble des prestations publiques pour déceler le potentiel de suppression, de compression, de modification et de concentration. La rigueur même des consignes émanant du parlement implique la nécessité d'étudier des mesures d'assainissement qui pourront aboutir à la réduction du service public, autrement dit à un retrait systématique des régions pour une centralisation de l'accomplissement des tâches, l'élagage et la redéfinition de la qualité des prestations.

Pour la première fois depuis le début des années 90, le plan financier, dont le parlement a pris connaissance à la session de novembre, prévoit un bilan positif pour les trois années du plan. Par ailleurs, pour la quatrième fois consécutive, le compte d'Etat se solde par un excédent de revenu. Toutefois, ce n'est pas une raison pour baisser la garde. Vers la fin de l'année, les perspectives financières du canton se sont rapidement et nettement assombries sous l'effet des derniers développements au niveau fédéral. D'abord, le Conseil national a traité le paquet fiscal 2001 qui réduit la part du canton de Berne à l'impôt fédéral direct, et de ce fait pourrait lui infliger une perte de revenus de quelque 70 millions de francs. Ensuite, l'arrêt du Tribunal fédéral des assurances et la révision par-

tielle de la loi sur l'assurance-maladie entraînent pour le canton de Berne une surcharge de 110 millions de francs par année. S'il est vrai que les moyens financiers additionnels promis par la Banque nationale aux cantons apporteront au canton de Berne une sorte de compensation, ils ne suffisent pas à renverser la tendance. Malgré toute la rigueur que le gouvernement a mise dans la conception de sa politique, la situation financière du canton reste difficile, et les discussions à ce sujet continueront de dominer le débat politique.

Un grand nombre de projets importants ont été menés à terme dans l'année ou ont progressé de manière marquée. On peut mentionner à cet égard

- le projet de nouvelle gestion de l'administration NOG 2000;
- la loi sur le pilotage des finances et des prestations (transmise au Grand Conseil);
- la révision du plan directeur cantonal (procédure de consultation et de participation);
- la loi sur la santé publique (entrée en vigueur le 1.1. 2002);
- la loi sur l'aide sociale (entrée en vigueur le 1.1. 2002).

Le Conseil-exécutif remercie les collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale pour le travail accompli dans l'année écoulée. Même dans un contexte financier difficile, le canton de Berne est décidé à assumer ses responsabilités d'employeur par rapport à son personnel.

Berne, le 17 avril 2002

Au nom du Conseil-exécutif

Le président: *Luginbühl*

Le chancelier: *Nuspliger*

